

S&P Global Ratings

40 rue de Courcelles
75008 Paris
Tél. 01 44 20 66 50
Fax 01 44 20 66 51

Paris, le 22 novembre 2019

Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département - CS 50377
77010 Melun Cedex

A l'attention de : Madame Emilie Ganné,
Directrice des Finances

**Objet : Département de Seine-et-Marne
Programme de titres négociables à court terme (« NEU CP ») d'un plafond de 250 000 000 euros**

Madame Ganné,

Nous vous informons que S&P Global Ratings a confirmé la note d'émission court terme publique « **A-1+** » attribuée au programme ci-dessus référencé.

La présente lettre vous autorise à communiquer aux personnes intéressées les notes mentionnées ci-dessus, dans le respect des lois et règlements en vigueur, étant entendu cependant que, sauf en ce qui concerne la communication à des conseillers professionnels liés par des accords de confidentialité appropriés, cette autorisation de diffusion ne deviendra effective qu'après publication des notes sur standardandpoors.com. Toute diffusion sur un site internet par vous-même ou vos mandataires doit, le cas échéant, inclure l'analyse complète relative à la notation, y compris les mises à jour. Cette diffusion ne pourra se substituer en aucune manière à un produit ou service faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle de S&P Global Ratings dont l'utilisation est payante. Dans le cas où des autorités réglementaires permettent à une agence de notation de reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays, à des fins réglementaires, S&P Global Ratings est en droit de choisir cette option et de mentionner cette reconnaissance sur le site www.standardandpoors.com par un identifiant (alphabétique ou autre) accolé à la note ou par tout autre moyen.

Afin de maintenir les notes, S&P Global Ratings doit recevoir toutes les informations nécessaires, comme prévu par les Conditions Générales applicables. Il est entendu que S&P Global Ratings s'en remet à vous-même, vos mandataires et vos conseillers quant à l'exactitude et au caractère complet et à jour des informations fournies pour l'attribution des notes et à la continuité du flux d'informations pertinentes transmises dans le cadre du processus de surveillance. Nous vous prions de bien vouloir adresser toute information par voie électronique à : hugo.soubrier@spglobal.com. Pour les opérations relevant de la règle 17g-5 de la SEC, vous pouvez publier ces informations sur le site internet approprié. Pour toute information qui ne serait pas disponible en format électronique ou publiée sur un site internet approprié, nous vous prions de bien vouloir en envoyer un exemplaire sur support papier à : S&P Global Ratings, 40 rue de Courcelles, 75008 Paris, à l'attention de : Hugo Soubrier.

Les notations sont soumises aux Conditions Générales annexées à la Lettre d'Engagement qui leur est applicable. En l'absence d'une telle Lettre d'Engagement et de telles Conditions Générales, les notations sont soumises aux Conditions Générales ci-jointes. Les Conditions Générales applicables sont intégrées aux présentes par référence.

Conformément aux Conditions Générales, S&P Global Ratings peut, à tout moment et à son entière discrétion, attribuer, revoir à la hausse comme à la baisse, suspendre, placer sous surveillance ("CreditWatch") ou retirer une note de crédit, ou attribuer ou modifier une perspective ("Outlook"). S&P Global Ratings peut décider de prendre de telles mesures nonobstant toute demande de retrait d'une note ou la résiliation du contrat de notation.

Pour les besoins du Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « Règlement CE sur les agences de notation de crédit »), les notes de crédit sont émises par S&P Global Ratings Europe Limited, agence de notation de crédit établie dans l'UE et enregistrée par l'ESMA au titre du Règlement CE sur les agences de notation de crédit.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire. Vous pouvez également consulter notre site internet à www.standardandpoors.com pour obtenir de plus amples informations sur nos critères et procédures.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

S & P Global Ratings

S&P Global Ratings, acting through
S&P Global Ratings Europe Limited, France Branch

Contact analytique: Hugo Soubrier, + 33 140 752 579

S&P Global Ratings Conditions Générales Applicables Aux Notations De Crédit

Il est convenu que :

Généralités. Les notes de crédit et autres appréciations formulées par S&P Global Ratings sont l'expression d'opinions et non de données factuelles. Elles ne constituent pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre un titre financier, ni ne représentent une appréciation quant à la valeur de marché d'un titre financier, sa capacité à être vendu ou négocié sur un marché, les préférences des investisseurs ou encore son caractère approprié. S&P Global Ratings attribue des notes de crédit et fournit des appréciations sur la base d'informations qui lui sont transmises par les émetteurs, leurs mandataires ou leurs conseils, ainsi que de toute autre source d'information qu'elle estime fiable. S&P Global Ratings ne conduit toutefois aucun audit et n'a aucun devoir de contrôle ou de vérification indépendante à l'égard de ces informations. Nul ne peut s'en remettre à ces informations ou aux opinions exprimées par S&P Global Ratings pour prendre une décision d'investissement. S&P Global Ratings n'est tenu à aucune obligation fiduciaire et n'intervient pas en qualité de conseiller en investissements. S&P Global Ratings ne fournit par ailleurs aucune recommandation quant à la manière selon laquelle un émetteur pourrait ou devrait atteindre un objectif de notation donné, ni ne fournit aucun conseil en matière financière ou de structuration.

Liberté de Décision de S&P Global Ratings en Matière de Notations de Crédit. S&P Global Ratings bénéficie de la discrétion la plus absolue dans ses décisions de notation, et peut à tout moment, attribuer, revoir à la hausse comme à la baisse, suspendre, placer sous surveillance ("CreditWatch") ou retirer une note de crédit, ou encore attribuer une perspective ("Outlook") ou modifier cette dernière. S&P Global Ratings peut décider de prendre de telles mesures nonobstant toute demande de notation confidentielle ou privée, de retrait d'une note ou la résiliation du présent Contrat. Une note de crédit publique ne peut être convertie en note confidentielle ou privée, ni une note privée en note confidentielle.

Publication. S&P Global Ratings se réserve le droit d'utiliser, publier, diffuser ou autoriser des tiers à utiliser, publier ou diffuser une note de crédit attribuée en vertu des présentes, ainsi que tout rapport analytique y compris les raisons justifiant la note, à moins que vous n'ayez spécialement demandé, dans le cadre du processus initial de notation, que la note soit attribuée et maintenue sur une base confidentielle ou privée. Si toutefois une note de crédit confidentielle ou privée, ou son existence, venait à être ultérieurement rendue publique autrement qu'à l'initiative de S&P Global Ratings ou de toute autre entité qui lui est affiliée, S&P Global Ratings se réserve le droit de traiter cette note comme une note publique et pourra par conséquent prendre la décision notamment de la publier ainsi que tout rapport analytique y afférent. Les rapports analytiques publiés par S&P Global Ratings ne peuvent être considérés comme émis pour votre compte ou à votre demande. Nonobstant toutes stipulations contraires, S&P Global Ratings se réserve le droit d'utiliser, publier ou diffuser des rapports analytiques relatifs à des notes de crédit publiques ayant fait l'objet d'un retrait, quelle qu'en soit la cause, ou d'autoriser des tiers à utiliser, publier ou diffuser ces rapports. S&P Global Ratings peut publier à tout moment des explications concernant ses critères de notation. Aucune stipulation du présent Contrat ne saurait être interprétée comme limitant la liberté de S&P Global Ratings de modifier ou affiner ses critères de notation à tout moment et de la manière qu'elle pourrait juger appropriée. Les dispositions du présent paragraphe sont soumises aux restrictions relatives à la diffusion d'Information Confidentielles prévues par le présent Contrat.

Informations Fournies par Vous. Tant que le présent Contrat restera en vigueur, vous devrez transmettre ou faire transmettre aussitôt que possible à S&P Global Ratings toute information qui vous sera demandée conformément aux critères de notation de S&P Global Ratings applicables et publiés. La note de crédit, ainsi que son maintien, sont susceptibles d'être influencés par l'appréciation que portera S&P Global Ratings sur les informations que vous-même, ou vos mandataires et conseils habilités, lui aurez transmis. A l'exception des Informations Exclues telles que définies ci-après, les informations que vous-même, ou vos mandataires et conseils habilités, transmettez à S&P Global Ratings dans le cadre de l'attribution de la note de crédit ou, le cas échéant, de son suivi, ne comporteront, à la date à laquelle ces informations sont transmises, aucune inexactitude ou omissions portant sur des éléments de fait significatifs de nature à rendre lesdites informations trompeuses eu égard aux circonstances dans lesquelles elles ont été transmises. Le terme "Information Exclue" désigne toute information communiquée, à votre demande, par vos mandataires et conseils habilités, conformément à la première phrase du présent paragraphe, dès lors que ledit mandataire ou conseil a accepté par écrit d'assumer la responsabilité de cette information à l'égard de S&P Global Ratings de la même façon que si vous aviez vous-même communiqué cette information au titre du présent Contrat. Tout manquement significatif aux obligations prévues au présent paragraphe sera considéré comme un manquement significatif aux obligations résultant du présent Contrat.

Responsabilité Relative aux Informations Fournies par Vous. Dans la mesure autorisée par la loi, vous serez tenu responsable envers S&P Global Ratings et les entités qui lui sont affiliées de tous les Dommages effectivement subis et résultant directement (x) d'un manquement significatif aux obligations prévues au paragraphe précédent ou (y) d'un recours fondé sur le non-respect ou la violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de la transmission d'information à S&P Global Ratings par vous-même, ou par vos mandataires et conseils habilités. Pour les besoins du présent paragraphe, le terme «Dommages» signifie les pertes, dommages-intérêts, responsabilités, jugements, coûts, dépenses et frais, ainsi que les honoraires d'avocats d'un montant raisonnable, subis par S&P Global Ratings, y compris à l'occasion de recours intentés par des tiers contre S&P Global Ratings, tels que déterminés par une décision définitive rendue par une juridiction compétente dans le cadre d'une procédure à laquelle vous êtes partie. Sont exclus de cette définition les dommages résultant d'une faute lourde (au sens de la jurisprudence française), intentionnelle ou dolosive de la part de S&P Global Ratings, dès lors que ceci est établi par une décision définitive rendue par une juridiction compétente dans le cadre d'une procédure à laquelle vous êtes partie.

Informations Confidentielles. Pour les besoins du présent Contrat, "Information Confidentielle" désigne toute information orale ou écrite que vous-même, ou vos mandataires et conseils habilités, fournissez à S&P Global Ratings en précisant par écrit à cette occasion qu'il s'agit d'une information "Confidentielle". Nonobstant ce qui précède, toute information transmise à S&P Global Ratings par vous-même, ou par vos mandataires et conseils habilités, ne sera pas considérée comme une Information Confidentielle, et S&P Global Ratings n'aura aucune obligation de la traiter comme telle, si (i) cette information est connue de S&P Global Ratings au moment où elle lui est transmise et S&P Global Ratings n'a pas connaissance d'une quelconque prohibition à sa divulgation, (ii) cette information est connue du public au moment de sa transmission à S&P Global Ratings; (iii) cette information devient connue du public (autrement qu'à l'initiative de S&P Global Ratings ou des entités qui lui sont affiliées) après sa transmission à S&P Global Ratings, (iv) cette information est révélée à S&P Global Ratings par un tiers après sa transmission à S&P Global Ratings et S&P Global Ratings peut raisonnablement présumer que cette révélation par ce tiers n'est pas prohibée, (v) cette information a été développée en toute indépendance par S&P Global Ratings ou les entités qui lui sont affiliées sans se référer à l'Information Confidentielle, ou (vi) cette information fait l'objet, de votre part ou de la part de vos mandataires et conseils habilités, d'une autorisation de communication au public. S&P Global Ratings est consciente du fait que la législation sur les valeurs mobilières impose certaines restrictions aux opérations sur ces valeurs en cas de détention d'informations privilégiées et a mis en place à cet effet des politiques et des procédures internes liées à la réalisation et la déclaration de telles opérations.

Utilisation des Informations par S&P Global Ratings. Sauf stipulation contraire du présent Contrat, ou à moins que la loi ou la réglementation applicable ne l'exige, une Information Confidentielle ne pourra pas être divulguée aux tiers par S&P Global Ratings.

S&P Global Ratings pourra (i) utiliser une Information Confidentielle pour les besoins de ses activités de notation de crédit, y compris notamment pour attribuer, revoir à la hausse ou à baisse, suspendre, mettre sous surveillance (CreditWatch) ou retirer une note de crédit, ou pour attribuer ou réviser une perspective (Outlook), ainsi que pour prendre des décisions internes concernant les accords commerciaux relatifs à ses activités de notation de crédit et (ii) partager une Information Confidentielle avec les entités qui lui sont affiliées, ou ses mandataires, exerçant une activité de notation de crédit et qui sont soumis à des obligations de confidentialité appropriées (les « Affiliés et Mandataires du Secteur Notation »).

Sous réserve des autres dispositions du présent Contrat, S&P Global Ratings pourra également utiliser et partager une Information Confidentielle à des fins de recherche, de modélisation ou de *benchmarking* avec toute entité qui lui est affiliée, ou tout mandataire, exerçant une activité concernant d'autres services financiers et soumis à des obligations de confidentialité appropriées (les « Autres Affiliés et Mandataires »; ceux-ci ainsi que les Affiliés et Mandataires du Secteur Notation étant ci-après désignés collectivement comme les "Affiliés et Mandataires").

Sous réserve des autres dispositions du présent Contrat, S&P Global Ratings pourra publier et partager avec ses Affiliés et Mandataires (qui pourront eux-mêmes les publier) des données consolidées à partir d'Informations Confidentielles ou qui en sont dérivées, à l'exception de toute information permettant d'identifier spécifiquement un débiteur ou un client donné.

S&P Global Ratings reconnaît, en son nom et au nom des entités qui lui sont affiliées, que vous pourrez tenter un recours visant à obtenir une exécution en nature, une injonction ou autre modalité de réparation similaire si une Information Confidentielle venait à être révélée par S&P Global Ratings ou les entités qui lui sont affiliées en violation des stipulations des présentes. S&P Global Ratings, ainsi que ses Affiliés et Mandataires, se réservent le droit d'utiliser, publier ou diffuser ou autoriser tout tiers à utiliser, publier ou diffuser toute information transmise par vous, ou vos mandataires et conseils habilités, qui ne serait pas une Information Confidentielle.

Exclusion de la Qualité d'Expert, Preneur Ferme ou Vendeur dans le Cadre de la Législation sur les Titres Financiers. S&P Global Ratings refuse d'être qualifié d' "expert" ou tout terme équivalent au regard de toutes législations, réglementations, recommandations ou règles applicables en matière de droit des titres financiers et décline par conséquent toute responsabilité concernant le contenu de tout prospectus et de tout document d'admission relatif à tout titre financier. S&P Global Ratings n'est pas un "garant du placement ou preneur ferme" d'une émission de titres (*underwriter*) ni un "vendeur" de titres financiers au sens de toute législation, réglementation, recommandation ou règle applicable en matière de droit des titres financiers. Dans le cadre de la mission que vous lui avez confiée, S&P Global Ratings n'a ni le rôle ni les tâches qui incombent à un "garant du placement ou preneur ferme" ni à un "vendeur" au sens de toute législation, réglementation, recommandation ou règle applicable en matière de droit des titres financiers. S&P Global Ratings n'intervient pas non plus en qualité de conseil en investissement au sens du code monétaire et financier, ou équivalent au titre de toute autre législation applicable, ni ne fournit un quelconque conseil en cette qualité ou de toute autre manière.

Sanctions Economiques et Commerciales. A la date du présent Contrat, (a) ni vous, ni l'émetteur (si vous n'êtes pas l'émetteur), ni vos filiales ou celles de l'émetteur, ni les administrateurs ou dirigeants sociaux de ces entités ne font l'objet de sanctions économiques et commerciales ou d'autres restrictions imposées par les Nations Unies, les Etats-Unis ou l'Union Européenne (les "Sanctions"), (b) ni vous ni l'émetteur (si vous ne l'êtes pas) n'êtes, directement ou indirectement, individuellement ou collectivement, détenus ou contrôlés à 50 % au moins par une ou plusieurs personnes physiques ou morales faisant l'objet de Sanctions et (c) à votre connaissance, aucune entité détenue ou contrôlée à

50 % au moins par votre associé majoritaire ou celui de l'émetteur (si vous n'êtes pas l'émetteur) ne fait l'objet de Sanctions. Pour les besoins de cette clause (c), « associé majoritaire » s'entend d'une personne qui vous détient ou vous contrôle, ou qui détient ou contrôle l'émetteur (si vous ne l'êtes pas), à 50% au moins, directement ou indirectement. Tant que le présent Contrat demeurera en vigueur, vous prenez l'engagement d'avertir S&P Global Ratings dès que possible de toute modification des situations décrites ci-dessus.

Utilisation des Notes Confidentielles et Privées par S&P Global Ratings. S&P Global Ratings pourra utiliser des notes de crédit confidentielles et privées dans le cadre de son analyse de la dette émise par des émetteurs de *collateralized debt obligations* (CDO) et autres véhicules d'investissement. S&P Global Ratings pourra communiquer une note de crédit confidentielle ou privée en tant que « credit estimate » ou « credit assessment » confidentiel à tout gérant de CDO ou de véhicules d'investissement similaires. S&P Global Ratings pourra également permettre aux gérants de CDO d'utiliser et diffuser ces « credit estimate » ou « credit assessment » de façon limitée et sous réserve de certaines restrictions; S&P Global Ratings n'est toutefois pas en mesure d'en contrôler l'utilisation ou la diffusion.

Intégralité des Accords. Aucune stipulation du présent Contrat ne peut avoir pour effet d'interdire à vous-même, à l'émetteur (si vous ne l'êtes pas) ou à S&P Global Ratings d'agir conformément aux lois et règlements applicables. Sous réserve de la phrase qui précède, le présent Contrat, y compris tous avenants conclus conformément à ses termes, représente l'intégralité de l'accord des parties concernant tous les aspects de la notation de crédit, objet du présent Contrat, étant entendu que les notes sont attribuées dans le cadre du règlement du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit. Les stipulations du présent Contrat prévalent sur toutes autres stipulations ou conditions générales relatives à toutes informations fournies à S&P Global Ratings en application des présentes par vous-même, ou vos mandataires et conseils habilités, y compris notamment les conditions générales applicables aux sites internet ou à tous autres moyens par lesquels vous-même, ou vos mandataires et conseils habilités, mettez toute information à disposition de S&P Global Ratings, quelle que soit la date à laquelle ces autres stipulations ou conditions générales ont été convenues. De telles stipulations ou conditions générales sont inopposables à S&P Global Ratings comme étant nulles et non avenues.

Limitation de Responsabilité. (a) S&P Global Ratings n'accorde et ne peut accorder aucune garantie quant à l'exactitude, ou le caractère complet et à jour des informations sur lesquelles elle s'est reposée dans le cadre du processus de notation ou aux résultats obtenus à partir de ces informations. S&P GLOBAL RATINGS N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE CARACTERE COMMERCIALISABLE, SATISFAISANT OU ADAPTE A DES OBJECTIFS OU UTILISATIONS DETERMINES.

(b) A l'exception du cas dans lequel une décision définitive, rendue par une juridiction compétente dans le cadre d'une procédure à laquelle vous-même et S&P Global Ratings seriez parties, établirait que le préjudice en cause (ainsi que tous autres montants le cas échéant) résulte d'une faute lourde (au sens de la jurisprudence française), intentionnelle ou dolosive de la part de S&P Global Ratings, ni S&P Global Ratings, ni les entités qui lui sont affiliées ou ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, administrateurs, préposés, actionnaires ou mandataires, ne pourront être tenus responsables à votre égard ou à l'égard des entités qui vous sont affiliées ou de toute personne prétendant exercer des recours de votre part, directement ou indirectement, en ce qui concerne : (i) toute décision que vous ou toute autre personne prétendriez avoir prise en conséquence de l'émission d'une note de crédit dans le cadre des présentes, des services analytiques fournis par S&P Global Ratings à cet égard ou encore sur le fondement de tout ce qui pourrait avoir été perçu comme un conseil ou une recommandation de notre part; (ii) le non respect par S&P Global Ratings de toute disposition législative ou réglementaire ou de toute autre règle ; (iii) toute négligence ou faute commise par S&P Global Ratings dans le cadre de la notation ou de tous travaux analytiques s'y rapportant; (iv) tous coûts, frais, honoraires d'avocats

ou pertes directs, indirects ou incidents; (v) toute perte de revenu ou de gain, tout coût d'opportunité ou perte d'une chance, quelle qu'en soit la cause (et qu'elle soit directe ou indirecte); et/ou (vi) dans la mesure où ceci n'est pas déjà couvert par les paragraphes (b)(i) à (b)(v) ci-dessus, tous autres dommages-intérêts, actions, demandes, responsabilités, coûts, dépenses, frais d'avocats ou pertes de quelque nature que ce soit, découlant de ou liés à la notation de crédit et aux travaux analytiques y afférents (en toute hypothèse, indépendamment de leur cause, y compris en raison de toute prétendue inexactitude, erreur ou omission), et ce quand bien même ils auraient été avertis de la possibilité d'un tel préjudice (ou autres montants).

(c) Nonobstant ce qui précède, en aucune circonstance la responsabilité de S&P Global Ratings ne pourra excéder un montant total égal à sept fois le montant total des honoraires payés à S&P Global Ratings dans le cadre de la notation de crédit ayant donné lieu à la demande en réparation, dans la limite d'un plafond de 5.000.000 US\$, excepté dans le cas où les dommages-intérêts réclamés à S&P Global Ratings seraient la conséquence directe d'une faute lourde (au sens de la jurisprudence française), intentionnelle ou dolosive.

(d) Les stipulations du présent paragraphe ont vocation à s'appliquer à toute action, dommage, responsabilité, coût, dépense ou perte de nature contractuelle, délictuelle ou de tout autre nature.

(e) La nullité, l'illégalité ou l'inopposabilité d'une quelconque stipulation du présent paragraphe n'affectera pas la validité des autres stipulations qui continueront à s'appliquer.

(f) Les parties ne renoncent à aucun moyen de défense, privilège ou immunité dont elles disposent en droit, notamment en vertu des lois protégeant la liberté d'expression.

Résiliation du Contrat. Le présent Contrat pourra être résilié par chacune des parties à tout moment par notification écrite adressée à l'autre partie. Sous réserve de toute stipulation expresse contraire, les présentes Conditions Générales survivront à la résiliation du présent Contrat.

Bénéfice du Contrat. Ni le présent Contrat ni la note de crédit, une fois attribuée, ne peuvent être interprétés comme conférant des droits au bénéfice d'un tiers, y compris un destinataire de la note. Il ne pourra être invoqué aucune stipulation pour autrui permettant à un tiers de bénéficier du Contrat ou de la note émise.

Opposabilité. Le présent Contrat engage les parties, leurs successeurs et ayants-droit et pourra être invoqué à leur profit. Sous réserve des limitations prévues par le présent Contrat, S&P Global Ratings sera responsable de la conduite des entités qui lui sont affiliées, dès lors que cette conduite aurait constitué un manquement contractuel si elle avait été le fait de S&P Global Ratings elle-même.

Indivisibilité. Si une disposition quelconque du présent Contrat venait à être jugée illégale, nulle ou inopposable, les autres dispositions ne seraient pas affectées et demeureraient valables et susceptibles d'exécution de la manière la plus large permise par la loi.

Modifications Le présent Contrat ne pourra être modifié ou remplacé que par un écrit y faisant explicitement référence et portant la signature manuelle ou électronique des représentants autorisés des deux parties.

Droit applicable et Compétence. Le présent Contrat et la lettre de notation de crédit sont régis par le droit français. Les parties soumettent tout différend s'y rapportant à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

S&P Global Ratings – Data Protection Appendix to Terms and Conditions

1. **This Appendix:** This Data Protection Appendix (“**Appendix**”) is incorporated into the Engagement Letter and S&P Global Ratings Terms and Conditions (together the “**Agreement**”) between S&P Global Ratings and you. In the event of conflict, this Appendix takes priority over the provisions of the Agreement.

2. **Definitions:** All words, terms or phrases, the meaning of which are defined in the Agreement, shall have the same meaning where used in this Appendix. In this Appendix the following terms shall have the following meanings:

“**controller**”, “**processor**”, “**data subject**”, “**personal data**”, “**processing**”, “**process**”, “**special category personal data**” shall have the meanings given in Applicable Data Protection Law;

“**Analytical Data**” means underlying personal data contained within the information which is provided to S&P Global Ratings for the purposes of the provision of the Services, such as the personal data of individuals who have financial products in place which are relevant to the issuing of a rating;

“**Applicable Data Protection Law**” shall mean the **EU General Data Protection Regulation (Regulation 2016/679)** (as may be amended, superseded or replaced); and all other supplemental or implementing laws relating to data privacy in the relevant European member state including where applicable the guidance and codes of practice issued by the relevant supervisory authority and all analogous privacy laws of other countries;

“**Client Data**” means personal data of data subjects such as your employees or associates or partners, that is provided to S&P Global Ratings during the provision by S&P Global Ratings of the Services to you, such as name, job title, name of employer, office e-mail address, office physical address, internet protocol address, office telephone number and language selection (and excludes special category personal data);

“**Data**” means Analytical Data and Client Data;

“**Permitted Purpose**” means processing:

- (A) by employees, officers, consultants, agents and advisors of S&P Global Ratings or its affiliates of Data: (i) to provide ratings and other products and services (the “**Services**”) to you, (ii) to communicate with you regarding the Services that may be of interest to you, (iii) as described in the S&P Global Ratings’ Use of Information section of the Agreement and (iv) as otherwise permitted in the Agreement;
- (B) of personal data by you to access and use the Services;

“**Standard Contractual Clauses**” means standard contractual clauses (adopted by **European Commission Decision 2004/915/EC on 27 December 2004**) for the transfer of personal data from data **controllers** in the EU to data **controllers** in jurisdictions outside the European Economic Area, a copy of the current version of which is presently accessible at: https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/data-transfers-outside-eu/model-contracts-transfer-personal-data-third-countries_en and which shall be deemed to be incorporated into this Appendix by reference and within which you are the “**Data Exporter**” and S&P Global Ratings is the “**Data Importer**”.

3. **Disclosure of data:** Each party will only disclose personal data to each other to process strictly for the Permitted Purpose.

4. **Relationship of the parties:** Except as may be specifically otherwise agreed, the parties acknowledge that you are a **controller** of the Data you disclose to S&P Global Ratings, and that S&P Global Ratings will process that Data as a separate and independent **controller** strictly for the Permitted Purpose. In no event will the parties process the Data as joint controllers. Each party shall be individually and separately responsible for complying with the obligations that apply to it as a controller under Applicable Data Protection Law.

Please see our **Customer Privacy Policy and Cookie Notice** available on <https://www.spglobal.com/corporate-privacy-policy> for further information regarding how personal data that you provide to S&P Global Ratings in connection with the Services will be used and maintained.

S&P Global Ratings – Data Protection Appendix to Terms and Conditions

5. **Investigations:** Except where and to the extent prohibited by applicable law, each party (“**Notifier**”) will inform the other promptly, and in any event within three (3) business days of any inquiry, communication, request or complaint relating to Notifier's processing of the personal data transferred to it under this Agreement by the other party which is received from: (i) any governmental, regulatory or supervisory authority, (ii) any data subject or (iii) any other person or entity.
6. **Use and Restrictions on Use:** Notwithstanding the information that you are entitled to use from the Services and distribute to third parties to the extent permitted by the Agreement, you shall not distribute or use any personal data to which you have had access when receiving the Services other than for the Permitted Purpose.
7. **Security:** The parties shall implement appropriate technical and organisational measures to protect the Data from: (i) accidental, unauthorized or unlawful destruction and (ii) loss, alteration, unauthorised disclosure of, or access to the Data.
8. **International Transfers of Data outside the EEA:**
 - 8.1 S&P Global Ratings may process (or permit to be processed) any Data transferred from you in the EEA to S&P Global Ratings and its affiliates in a territory outside of the EEA **provided that** such transfers shall be in accordance with the Standard Contractual Clauses deemed to be incorporated into this Appendix. In applying and interpreting the Standard Contractual Clauses it is agreed that **Annex A** will apply and **Annex B** thereto shall be populated as follows:
 - (1) **Data Subjects to whom the personal data relates:**
 - (i) *Persons who are employees, officers, contractors, agents or advisors of the Data Exporter and/or of companies affiliated with it who are engaged in the decision to enter into the Agreement and/or who enter into the Agreement with the Data Importer for the provision of the Data Importer's Services; and*
 - (ii) *persons in respect of whom the Data Exporter or its agents or advisors have provided personal data to the Data Importer to enable the Data Importer to provide the Services.*
 - (2) **Purposes for which the data transfer is made:**

The Permitted Purpose.
 - (3) **Categories of personal data transferred:**

Client Data and Analytical Data (excluding usage statistics).
 - (4) **Categories of recipients to whom the personal data is transferred or disclosed:**

Employees, officers, consultants, agents and advisors of the Data Importer or its affiliates and third parties, including public bodies, regulators and law enforcers, to the extent S&P Global Ratings is required to disclose Data by contract, regulation, litigation or law.
 - (5) **Sensitive data or categories of sensitive data to be transferred (special category personal data):**

Not applicable.
 - (6) **Contact Point for the Data Importer:**

RatingsGDPR@spglobal.com
 - 8.2 The parties agree that the following optional clause to the Standard Contractual Clauses shall apply as between them:
 - (1) *Each party shall perform its obligations under these clauses at its own cost.*
9. **Survival:** This Appendix shall survive termination or expiry of the Agreement. Upon termination or expiry of the Agreement, S&P Global Ratings may continue to process the Data provided that such processing complies with the requirements of this Appendix and Applicable Data Protection Law.